



ET SI ON COVOITURAIT ?
Flash spécial Mobilité
illicov

UN NOUVEAU SERVICE ITINÉRANT POUR LES FAMILLES DU TERRITOIRE

Le Lieu d'Accueil **Enfant Parent du Centre Social Le Cocon**. Lieu de jeux, d'écoute, d'échange et de convivialité avec une équipe d'accueillant(e)s formé(e)s dans des locaux adaptés à la petite enfance et en extérieur

Pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents
Ouverture à partir de début 2024.
Ouvert toute l'année, 2 matinées par semaine : les mardis et jeudis et un samedi par mois
Un service gratuit, anonyme et sans inscription avec la participation et le soutien de la **Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, la CAF, la MSA et le Conseil Départemental.**

Plus d'informations : sandrine.cslecocon@outlook.fr

manger local
la recette idéale !



Retrouvez la **carte interactive**



Vous avez un point de vente local non répertorié ? Contactez vite Thibaut ROBIN à l'adresse pat@ain-cerdon.fr



Communauté de commune Rives de l'Ain - Pays du Cerdon
📍 2e étage de l'Hôtel de Ville
1, place de l'Hôtel de ville - 01640 Jujurieux
✉ accueil@ain-cerdon.fr ☎ 04 74 37 13 32

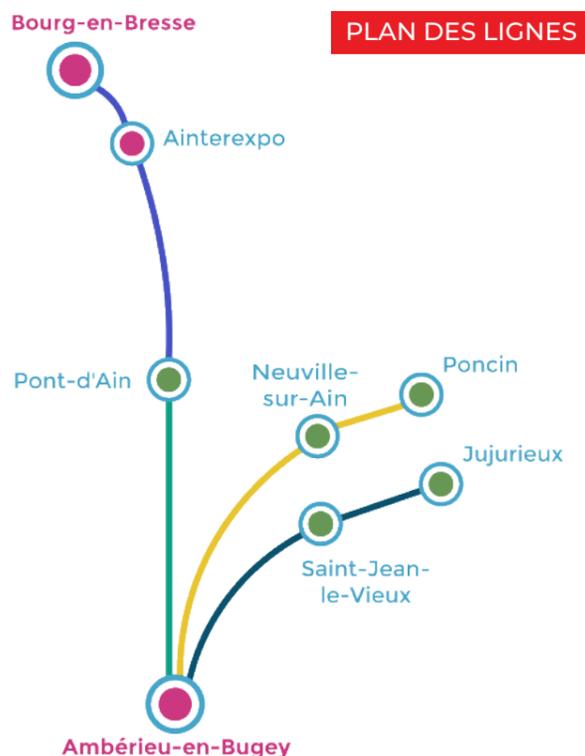
www.ain-cerdon.fr



ZOOM COVOITURAGE

**Vous souhaitez réduire votre facture de carburant ?
Mais vous n'avez pas encore sauté le pas du covoiturage ?**

**Ça tombe bien, des lignes de covoiturage Illicov en direction
d'Ambérieu-en-Bugey et Bourg-en-Bresse sont expérimentées !**



Économique et flexible, le service permet aux conducteurs d'économiser jusqu'à 100€ / mois.

La Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon a souhaité expérimenter 4 lignes de covoiturage. L'enquête diffusée entre mai et juillet 2023 a permis d'établir que les trajets à destination d'Ambérieu et Bourg étaient les plus demandés. Les lignes retenues et le choix des arrêts proviennent des votes exprimés par les habitants.

Dans un contexte de flambée des prix, le service Illicov vise à donner un coup de pouce à tous ceux qui souhaitent réaliser des économies sur leurs trajets du quotidien.

L'objectif est d'évaluer la pertinence de ce type de service de covoiturage, centré sur les déplacements réguliers comme le domicile-travail. En cas de succès et d'un nombre de trajets covoiturés suffisants, l'initiative pourra être pérennisée.

Pour accéder au service et découvrir son fonctionnement, rendez-vous sur <https://illicov.fr/ligne/ain-cerdon>

Comment bénéficier d'illicov ?

— Conducteurs : les premiers à découvrir la ligne

Pour covoiturer, il nous faut d'abord des voitures et des conducteurs ! Les lignes sont donc accessibles dans un premier temps uniquement aux conducteurs, afin de les habituer au fonctionnement du service.

— Pourquoi une ouverture différée pour les passagers ?

Une fois qu'un nombre suffisant de conducteurs est atteint, les passagers peuvent réserver les places proposées et la ligne devient officiellement ouverte. Durant cette période, les conducteurs peuvent cumuler des indemnités même sans passager.

Prêts à tenter l'aventure ? Inscrivez-vous dès maintenant sur <https://illicov.fr/ligne/ain-cerdon>



— Une prime covoiturage jusqu'à 100 € pour les primo-conducteurs !

Dans le cadre du plan national covoiturage lancé par le gouvernement en 2023, bénéficiez d'une prime pour vos trajets covoiturés.

Bénéficiez de 25 € dès le 1er trajet réalisé, puis de 75 € au 10e trajet réalisé dans les 3 mois, sur des trajets de moins de 80 km.

Illicov est éligible au versement de la prime !



Qu'est-ce qu'une ligne de covoiturage ?

Les lignes de covoiturage illicov fonctionnent à la manière de lignes de bus : les conducteurs empruntent un itinéraire défini et s'arrêtent à des arrêts fixes où ils récupèrent et déposent les passagers.

Les avantages du covoiturage avec illicov ?



Les conducteurs sont indemnisés entre 0,8 € et 1,5 € pour chaque passager transporté selon la ligne empruntée. Ils peuvent également augmenter facilement leur cagnotte grâce à un système de bonus, même s'ils roulent sans passagers. Cette dernière leur est versée chaque mois en euros, par virement directement sur leur compte.



Les passagers voient leurs trajets offerts durant l'expérimentation. Pour covoiturer en toute tranquillité, des départs sont garantis à certains horaires. Si les conducteurs font défaut, une solution de secours est mise en place (un taxi ou un VTC par exemple).



Les contraintes d'organisation sont réduites au maximum, pour une utilisation simple, flexible et adaptée au quotidien : conducteurs et passagers peuvent réserver leurs horaires en 1 clic, à l'avance ou en dernière minute, sans avoir à entrer en contact avec leur covoitureur.



JOURNÉE PROJET DE TERRITOIRE

Les élus de la communauté de communes invitent tous les habitants, professionnels, élus, associations et techniciens référents des institutions partenaires du territoire à venir échanger sur les grands thèmes du projet de territoire : quelles actions pour demain ?

A l'occasion de cette grande journée seront restitués les travaux réalisés par les groupes de concertation qui se sont déjà réunis. Les sujets abordés seront les services aux familles, la mobilité, l'agriculture de demain, le consommateur local... A l'issue de cette journée des nouveaux groupes de travail vous seront proposés. Rejoignez-nous sur ain-cerdon.fr

A noter dans vos agendas : le samedi 25 mai 2024